

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**du 16
Septembre 2015**

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 10 Septembre 2015 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, POURCHER Victoria

Excusés pouvoir : Mmes & MM : MATARFI Karim, LEBUHOTEL Bruno, MICHONNEAU Elsa,

Excusés : Mmes & MM : BURILLON Carole,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 16 septembre 2015



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir.

Nous allons commencer cette séance du Conseil d'Arrondissement. Je vais demander à Mme POURCHER de procéder à l'appel nominal.

(Madame POURCHER procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum.

Nous allons donc commencer ce Conseil d'Arrondissement.

Madame POURCHER, vous serez notre secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2015

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de modification ou de parole sur ce compte rendu ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. Décision modificative n° 2 : crédit supplémentaire

M. LE MAIRE.- C'est une DM2. Je donne la parole à M. TOURNEBIZE.

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, chers collègues, il nous est proposé de nous prononcer sur des crédits complémentaires alloués à l'arrondissement, qui viendront abonder la dotation de gestion du 8^{ème} arrondissement pour un montant global de 28 010 €.

Ces crédits se répartissent ainsi :

- 20 000 € qui correspondent à la participation de la Région Rhône-Alpes à la Fête des Lumières de décembre dernier : mieux vaut tard que jamais mais on connaît les errements pour obtenir des subventions, c'est souvent assez long ;

- 6 020 € qui correspondent aux dépenses qui seront engagées pour la fourniture des plateaux-repas dans les bureaux de vote lors des élections régionales en cette fin d'année pour permettre aux présidents, aux assesseurs et au personnel administratif œuvrant dans ces bureaux de vote d'être nourris les deux dimanches consécutifs ;

- 1 990 € qui correspondent à l'intéressement sur la location des salles transférées, calculé sur la base des recettes totales de l'année n-1. Chaque année nous avons la même délibération.

Si vous en êtes d'accord je vous demande de bien vouloir approuver cette décision modificative.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

3. Dotations aux arrondissements pour 2016

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, là aussi un dossier classique. Il s'agit non pas de l'état spécial de l'arrondissement mais de la dotation qui est allouée globalement sur l'ensemble des 9 arrondissements de la ville de Lyon.

Très peu de changement par rapport à l'année dernière si ce n'est éventuellement sur le montant global de la dotation d'investissement puisque là on se base sur le recensement de 2015.

Cette dotation aux arrondissements se compose traditionnellement de deux dotations de fonctionnement :

- La dotation de gestion locale qui est la plus grosse part, qui représente un peu plus de 88 %, séparée en deux parts : une part en fonction de la population de l'arrondissement qui est la part la plus faible de 11 % et l'autre part qui représente 88 % pour un montant global d'un peu plus de 4,6 M€.

- La dotation d'animation locale destinée aux dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale comme les conseils de quartier et toute la communication. L'enveloppe globale s'élève à 463 736 €.

La dotation d'investissement conserve pour 2016 le même critère de 2 € par habitant et par arrondissement mais sur la base des chiffres de recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2015, ce qui pourra conduire probablement à une petite augmentation.

Je vous demande de voter cette dotation aux arrondissements pour un montant global de 4,7 M€ s'agissant de la dotation de gestion locale, 463 736 € pour la dotation d'animation locale et un peu plus de 1 M€ pour la dotation d'investissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. Programmation 2015 au titre du contrat de ville Lyon 2015-2020 (convention locale) - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement.

**en application de l'article 3 - 6° du Titre I du Code des Marchés
Publics**

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, messieurs, là aussi, une délibération habituelle que nous votons tous les ans dans le cadre de la programmation du contrat de ville. Il s'agit là de voter les crédits relatifs au dispositif de maîtrise d'œuvre sociale du contrat de ville.

En gros, il s'agit de financement des postes de la mission 8^{ème} Entrée Est. Nous avons à voter les crédits afférents au poste de directeur adjoint de la mission et de 5 autres postes de chargé de mission territorial et du chargé de communication de la mission Entrée Est.

Par ailleurs, dans cette même délibération, nous votons également les participations prévues pour un certain nombre d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon. Chez nous, il s'agit de la concertation et communication 8^{ème} Entrée Est.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?
Monsieur RITTER ?

M. RITTER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous faire part des deux mois que nous venons de passer cet été dans le 8^{ème} arrondissement en termes de sécurité. Par exemple, la piscine Mermoz a dû fermer plusieurs fois pour de l'insécurité sur le personnel.

J'aimerais parler du Grand Trou du Moulin à Vent et du nombre de voitures brûlées et massacrées, le rodéo des jeunes toute la nuit avec leur moto, les courses de voitures. Tout cela n'est plus tenable, n'est plus possible. Qu'attendez-vous pour faire quelque chose ? Mettez-vous à la place de quelqu'un qui travaille le matin entre 5 et 6 heures, qui se lève pour aller au travail, dans quel état il se trouve ayant passé une nuit blanche ! Vous me direz qu'avec le gouvernement que nous avons actuellement, il y a de moins en moins de gens qui se lèvent pour aller au travail mais il y en a encore un peu.

Je voulais vous parler aussi du fameux squat rue Challemel Lacour. Le 1^{er} juillet, il devait être évacué incessamment sous peu. On attendait la fin de l'année scolaire. La nouvelle recommence, on a toujours le squat. Faut-il attendre encore la fin de l'année scolaire ?

J'aimerais savoir ce que vous en pensez parce que les habitants de ces quartiers se posent des questions et en ont vraiment assez. Vous attendez qu'il arrive l'irréparable avant de faire quoi que ce soit. Quelqu'un pétera les plombs et ce sera trop tard.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas forcément le rapport mais nous pouvons en parler quand même. Nous pensons la même chose que vous. La délinquance nous ennuie beaucoup sur l'arrondissement.

Notre adjoint à la sécurité, Daniel PEREZ, pourra vous donner un peu plus de chiffres. Sur le quartier dont vous parlez, il y a eu des opérations de police importantes et vous avez vu le résultat. Ce sont des opérations que nous demandions depuis des années, elles ont eu lieu, ce n'est pas terminé, nous attendons comme vous depuis des mois que le préfet prenne sa décision pour faire évacuer le squat sous l'ancienne station-service sauf que je ne suis pas shérif, j'aimerais bien, cela m'arrangerait. Peut-être que ce ne serait pas beau quelquefois mais cela m'arrangerait pour que les décisions soient prises beaucoup plus rapidement.

La France reste un pays de droit. D'ailleurs, dans vos propos, si vous pouviez éviter de dire « jeunes » à la place de « délinquants », beaucoup de jeunes sont très bien, au moins 95 %, et ne sont pas des délinquants. Il ne faut pas stigmatiser la jeunesse.

Nous sommes bien d'accord avec vous, nous œuvrons tous les jours. Daniel PEREZ pourra peut-être ajouter quelques mots à ce que je viens de vous dire. Sachez qu'il est en liaison permanente avec la police municipale et la police nationale.

Sur le quartier du Grand Trou, cela fait des années que la police était sur ce coup, elle a réussi à faire une belle opération en septembre. J'aurais préféré qu'elle la fasse voici cinq ans.

Monsieur PEREZ vous avez quelque chose à ajouter ?

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, la mairie du 8^{ème} recevait de très nombreuses doléances et des pétitions qui émanaient des riverains de la place Lebret ou de la route de Vienne.

Ces doléances portaient sur des incivilités, des rodéos, des nuisances nocturnes liées à des regroupements de délinquants, la présence de

chiens de type molosses ainsi que des incidents criminels de véhicules ou dégradations volontaires.

Ces doléances traduisaient une exaspération croissante des riverains, exaspération bien compréhensible. Toutes ces doléances ne sont pas restées lettre morte, elles ont toutes été transmises de manière systématique aux services de police et la situation du quartier et du 8^{ème} arrondissement est évoquée lors de chaque point police et lors de contacts quasi permanents avec le commissariat de police et la direction de la sécurité prévention de la Ville de Lyon.

Afin de ne pas mettre en péril les enquêtes de la police toujours très longues, mon rôle auprès des riverains ne pouvait que se limiter à les rassurer et à leur assurer que leurs doléances étaient bien prises en compte, que c'était pour nous une préoccupation permanente et une priorité numéro 1 pour la Ville de Lyon et pour les services de police nationale ou municipale.

Cela étant, pour le secteur de la place Leuret et de la route de Vienne, grâce à l'exploitation de la vidéoprotection et au travail des enquêteurs de la police du commissariat du 8^{ème} et de la sûreté départementale, 5 délinquants du quartier ont été interpellés et 4 d'entre eux ont été déférés : 2 sont écroués et 2 sont sous contrôle judiciaire.

Je souhaite qu'avec ces interpellations le calme et la sérénité reviennent dans le quartier du Grand Trou, quartier à l'aspect petit village qui n'a jamais été oublié par l'équipe municipale et les pouvoirs publics, contrairement à ce que nous avons pu lire ou entendre. En sont la preuve toutes les réalisations faites sur le Grand Trou et Moulin à Vent qui ne sont pas des zones de non droit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autre demande de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Quelques remarques sur ce qui vient d'être dit. L'intervention est tout à fait en rapport avec le dossier qui nous est soumis puisque je rappelle quand même que, même si cela ne concerne pas notre arrondissement, il s'inscrit dans un cadre qui intègre le conseil local de sécurité et de prévention dont on peut se demander par moments, en particulier cet été, si depuis quelques années il sert réellement à quelque chose.

J'entends avec beaucoup de plaisir l'intervention de votre adjoint M. PEREZ qui nous assure que c'est la préoccupation permanente de votre équipe d'assurer la quiétude de nos habitants, c'est un minimum et les habitants seront très contents de l'apprendre mais je les rejoins quand ils peuvent douter puisque, effectivement, c'est peut-être votre préoccupation permanente mais le résultat est loin d'être là, même si 5 arrestations, une goutte d'eau dans un océan, permettront peut-être un retour au calme.

Je citerai deux choses des propos que vous avez tenus, Monsieur le Maire, quand la ZSP de Mermoz a été mise en place voici deux ans, avant le renouvellement de notre assemblée et le début de ce mandat. Je m'étais interrogé à l'époque sur l'opportunité ou non d'étendre cette ZSP jusqu'au Grand Trou et vous m'aviez répondu (je n'ai pas eu le temps de chercher les procès-verbaux mais j'ai une bonne mémoire) qu'il n'y avait aucune utilité à le faire sur le quartier du Grand Trou qui n'avait rien de comparable avec celui de Mermoz ou celui de Langlet-Santy concernés par ce périmètre.

Malheureusement, les faits que nous avons vécus cet été démontrent que vous aviez tort et que le quartier du Grand Trou doit être un quartier prioritaire également en termes de sécurité.

Enfin, une petite boutade Monsieur le Maire, pour la première fois sur une intervention de sécurité depuis cinq ans que je suis élu dans cette assemblée, vous n'avez pas dit que c'était la faute de Nicolas SARKOZY et de la droite. Je crois que vous êtes en train de prendre conscience que l'exercice du pouvoir est quelque chose de très compliqué et le gouvernement en place a une énorme responsabilité sur ce qui se passe en ce moment dans nos quartiers.

M. LE MAIRE. - Je n'avais pas terminé ! (*Rires*)

Je rappelle cette décision imbécile d'avoir supprimé des postes de fonctionnaire arbitrairement pendant des années et des années, ce qui a fait que beaucoup de fonctionnaires de police ont disparu. Là, malheureusement, vous me donnez l'occasion de le dire, j'aurais pu l'oublier, c'est une décision du Président SARKOZY et de son Premier ministre.

Pour les comptes rendus, cherchez bien, j'ai peur que votre mémoire défaille un peu parce que je n'attends pas tout de la ZSP. Si cela pouvait résoudre tous les problèmes, ce serait extraordinaire. Déjà, vous étiez le premier à regretter que l'on ait un quartier en ZSP parce qu'on était stigmatisé, cela signifiait que c'était le Bronx. Ce n'est pas tout à fait comme cela. Il y a eu

des résultats par la police depuis qu'elle est en place, des effectifs viennent un peu plus souvent. La preuve, c'est que l'on arrive à avoir des arrestations.

Sur le Grand Trou, je ne veux pas trop insister mais avant que mon équipe arrive sur cette ville, nous ne pouvons pas dire qu'il y ait été fait beaucoup de choses. Depuis, une école a été faite, le Clos Layat, une autre école refaite complètement. Le premier outil social sera ouvert lundi avec l'Espace des 4 vents.

C'était un quartier que vos amis ont oublié pendant des décennies. Je n'aime pas trop que l'on vienne me dire que nous n'avons rien fait parce que cela a commencé à se développer quand Gérard COLLOMB, maire de Lyon, et l'équipe que vous avez en place dans le 8^{ème} arrondissement sont arrivés.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Dénomination d'un espace public à Lyon 8^{ème} : « Espace Rosette Contet »

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, ce dossier est l'occasion d'honorer la mémoire de Rosette Contet puisqu'un espace situé à l'angle du boulevard des États-Unis et de la rue Audibert et Lavirotte n'était pas nommé.

Sur proposition de Monsieur le Maire et de l'association des amis du centre d'histoire, de la résistance et de la déportation, il nous est proposé de dénommer cet espace l'Espace Rosette Contet.

Pour mémoire, Rosette Contet a été résistante, elle a vu le jour le 23 juillet 1924 dans un petit village de Haute-Loire. Ayant grandi dans une famille éprise de liberté et de justice, elle fut résistante et s'engagea comme agent de liaison, chargée plus particulièrement des contacts avec le maquis. Outre des livraisons aux maquisards de fausses cartes d'identité, elle fournissait des tickets de rationnement récupérés dans les mairies et donnait les alertes à l'occasion des descentes des forces de répression dans le secteur.

Sur dénonciation, elle est arrêtée le 30 octobre 1943. Après quelques interrogatoires violents, Rosette Contet est transférée à la prison de

Montluc. Sa déportation en centre de concentration de Ravensbrück intervient avec un internement au camp de Compiègne.

Elle est envoyée après dans le camp de Schlieben, elle s'en évade le 19 avril 1945 avec quelques centaines d'autres femmes déportées.

Après la guerre, elle recevra plusieurs décorations : Croix du combattant volontaire de la Résistance, Croix de guerre avec palmes, Médaille militaire et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Outre son engagement au service des autres professionnellement en tant qu'infirmière et en tant que militante pour le souvenir des personnes âgées handicapées, Rosette Contet œuvre au sein de différentes associations à un travail de mémoire depuis son retour de la déportation pour combattre l'oubli et servir la cause de la liberté et de la dignité de l'homme.

Elle a été nommée vice-présidente nationale de l'Association des déportés et internés parents d'enfants handicapés, de l'Union départementale et de l'Union française des associations de combattants et de victimes du Rhône de 1966 à 1987, ainsi que de l'Union des médaillés militaires de la Haute Loire.

Rosette Contet s'est éteinte le 1^{er} août 2012.

Ainsi, pour honorer les valeurs de générosité, d'altruisme, d'abnégation incarnées par cette militante infatigable, le nom de Rosette Contet est aujourd'hui proposé.

Mesdames et messieurs, je vous propose d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Dénomination d'un espace public à Lyon 8^{ème} : « Jardin Lily Eigeldinger »

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, il s'agit de dénommer un second espace public jouxtant la nouvelle entrée du musée urbain Tony Garnier, le square situé en face du square René Picod.

Sur proposition du maire du 8^{ème} arrondissement, pour honorer la mémoire de Lily Eigeldinger et son attachement indéfectible au quartier des États-Unis, nous proposons que ce jardin soit dénommé « Jardin Lily Eigeldinger ».

Lily Eigeldinger a été une grande résistante. Née en 1920, en Saône-et-Loire, sa vie fut fondée sur les valeurs de solidarité et de justice. Outre son engagement dans les différentes associations du quartier des États-Unis, notamment le CIL, le musée urbain, et pour l'amélioration quotidienne de la vie des habitants du quartier qu'elle habite dès sa création en 1933, elle fut une résistante active contre l'occupation, le fascisme et le nazisme et une militante acharnée de la liberté, de la justice et de la solidarité.

Pourchassée en raison de ses actes de résistance dès 1940, elle quitte Lyon pour Nîmes où elle est investie de la responsabilité d'organiser la jeunesse communiste clandestine et les FTP dans les départements du Gard, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et de l'Hérault.

Elle restera sa vie durant attentive à l'autre et aux autres. Avec sa disparition, le quartier des États-Unis a perdu l'une des figures qui étaient à l'origine de sa réhabilitation et de la mise en place du musée urbain Tony Garnier, musée à ciel ouvert unique en Europe.

Lily Eigeldinger s'est éteinte le 18 avril 2013.

Je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Mme RABATEL.- Simplement pour dire merci au 8^{ème} arrondissement de mettre à l'honneur des femmes en leur donnant des noms de rue, de square d'une façon systématique depuis des années, alors que l'on sait qu'en France (ce n'est pas typiquement lyonnais), très peu de rues et d'espaces portent des noms de femme. À Lyon, il n'y a aucun pont, très peu de places sur les 150 qui existent (5) qui portent un nom de femme alors que les femmes ont énormément fait dans l'histoire de la France puisqu'on donne des noms de personnes disparues.

Dans le 8^{ème} arrondissement, on essaie vaille que vaille, année après année, de rétablir non pas l'égalité parce qu'on en est vraiment loin sur la ville mais quand même, on brille par cette volonté continue qui vient du maire du 8^{ème} et je vous remercie franchement parce que c'est une grande injustice que

plus de la moitié de la population (les femmes représentent 53 % de la population) ne soit jamais mise en avant par le nom des rues, des stations de métro, des ponts, etc.

Les femmes participent à la vie de la cité. Elles doivent aussi être honorées par tout ce qu'elles ont apporté historiquement. On le voit à travers ces deux femmes résistantes mais il n'y a pas que des résistantes mais des aviatrices, des peintres. Je souhaite que cela continue mais j'en suis persuadée parce que je vois que, dans le 8^{ème}, il y a une vraie volonté qu'encore une fois j'apprécie beaucoup en tant qu'adjointe de la Ville de Lyon, déléguée à l'égalité femmes/hommes.

M. LE MAIRE.- Merci.

C'est le travail d'une équipe et non pas que du maire actuel, le maire précédent faisait déjà la même chose. C'est dans la continuité. Nous essayons de faire œuvre de pédagogie mais je m'aperçois que je ne suis pas très efficace auprès des autres collègues des autres arrondissements.

Nous finirons par être sectaires en ne mettant que des noms féminins mais tant pis.

M. PELAEZ.- Au-delà de ce qui a été dit et du fait qu'on valorise les femmes, je voudrais saluer ces deux grands personnages. J'ai surtout connu Lily, j'ai beaucoup appris avec elle durant les premières années où j'étais élu. Elle me fait penser à Josette. Ce sont des grands personnages qui nous ont beaucoup appris mais qui ont aussi redonné toute sa splendeur au militantisme et beaucoup de fierté aux valeurs que nous défendons pour la plupart d'entre nous ici, des valeurs républicaines de solidarité, de fraternité, de progrès et de tolérance. Pour ces deux personnages, mais j'ajouterai aussi Josette, chapeau bas, beaucoup de respect. Ce fut un grand bonheur que d'avoir un tout petit peu milité à leurs côtés.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Fonds d'initiatives Locales au titre de la politique de la ville pour un montant total de 3 200 euros

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, le Fonds d'initiatives locales est destiné à favoriser des projets portés par les habitants à travers un soutien financier dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 dont la convention est en cours de finalisation.

Ce contrat succède au contrat urbain de cohésion sociale qui est arrivé à échéance en 2014.

Le dispositif FIL vise à dynamiser le vivre-ensemble, la solidarité, le lien social dans les quartiers prioritaires en soutenant des projets collectifs animant la vie locale et favorisant l'implication des habitants dans une démarche valorisante collective et solidaire.

Concernant le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par l'association « Vivre ensemble » pour l'organisation le 20 juin dernier de la fête de la musique sur le quartier de Mermoz.

L'ensemble du montant alloué dans le cadre du FIL s'élève à 3 200 €. Je vous propose d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

8. Programmation financière complémentaire 2015 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants) - Fonctionnement et investissement

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, lors des derniers Conseils d'Arrondissement, nous avons adopté différents dossiers relatifs à la programmation financière au titre de la politique de la ville. Ce dossier vient en complément sur l'aspect des appels à projet tournés vers le lien social.

Pour un montant global de 40 000 € en fonctionnement et de 7 846 € en investissement, nous sommes concernés pour le 8^{ème} par :

- L'ACEPP dans le cadre d'ateliers qui se déroulent sur les États-Unis,

- Action Basket Citoyen pour l'animation de proximité autour du sport basket ;

- Les États en Fête pour sa journée d'accueil des nouveaux arrivants sur le quartier des États-Unis qui se déroulera le 24 septembre prochain.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames, messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Renforcement et élargissement du Plan Climat Énergie Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, depuis 2008, la Ville de Lyon s'est engagée fortement dans la lutte contre le changement climatique permettant à la collectivité de devenir signataire de la déclaration Eurocities des maires contre le changement climatique et de la convention des maires.

En 2010, la Ville a décidé le lancement du bilan carbone de la collectivité, première étape de l'élaboration du plan climat énergie avec 2010 comme année de référence pour dresser le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le 21 janvier 2013, la Ville de Lyon adoptait son plan climat énergie en déclinaison de celui du Grand Lyon. Cette délibération a approuvé le lancement de la démarche CIT'ERGIE et des études sur la vulnérabilité climatique de la Ville en vue de l'adoption d'un plan climat « Adaptation ».

Le périmètre de ce premier plan d'action concerne l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire les réductions des émissions de gaz à effet de serre. Il recouvre les émissions du patrimoine et des services de la collectivité, à savoir :

- Pour le périmètre 1, les émissions directes produites directement par les sources contrôlées par la Ville.

- Pour le périmètre 2, les émissions indirectes associées à l'énergie.

Les objectifs sont cohérents avec les objectifs du plan climat énergie mené par la Métropole de Lyon : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20 % les consommations d'énergie d'ici à 2020, atteindre une part de 20 % des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Ville (objectif « 3 fois 20 ») et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 % à horizon 2050 (objectif « facteur 4 »).

Le projet de délibération qui vous est soumis est crucial alors que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août.

La loi fixe à présent les objectifs ambitieux, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction par toutes les forces vives de la nation (citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics) d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif.

Autour de ce texte duquel se construit un large consensus s'exprime la conviction que la France dispose d'un puissant atout pour réussir sa mutation énergétique qui n'est pas une contrainte à subir mais une chance à saisir.

Le nouveau plan climat énergie territorial de la Ville de Lyon joint au présent rapport vient s'inscrire dans les principes portés par cette loi, enrichir le plan d'action de 2013 et élargir son périmètre à l'échelle du territoire et du plan d'action pour l'adaptation au changement climatique.

Cette démarche s'inscrit aussi pleinement dans le contexte de la prochaine conférence des Nations-Unies sur le climat qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre.

Le volet « Atténuation » du PCET a pour objectif de limiter l'impact du changement climatique sur le territoire afin d'enrichir le plan d'action « Atténuation ». La Ville de Lyon s'est appuyée sur la démarche CIT'ERGIE, référentiel normalisé au niveau européen, animé en France par l'ADEME. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Le référentiel évalue 79 actions réparties en 6 axes :

- Planification du développement territorial
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement de l'énergie, eau, assainissement

- Mobilité
- Organisation interne
- Communication, coopération

L'état des lieux mis à jour le 29 juin 2015 a permis d'estimer le score de la collectivité à 55 % des actions réalisées et à 6 % d'actions programmées.

La Ville de Lyon qui avait répondu à l'appel à projet CIT'ERGIE, en relation avec la Métropole et d'autres communes faisant partie de l'agglomération, notamment Vénissieux et Rillieux-la-Pape, a déposé son acte de candidature du 29 juin 2015 auprès de la commission nationale du label.

Afin d'établir le plan d'action « Adaptation au changement climatique », un diagnostic a été réalisé par les services de la Ville et l'agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise entre 2013 et 2014. Ce diagnostic a identifié les principales vulnérabilités du territoire lyonnais parmi lesquelles :

- Les pics de chaleur ainsi que les risques sanitaires associés.
- La question de la biodiversité avec le déplacement vers le nord des biotopes.
- La gestion de l'eau : les fortes précipitations, la préservation de la ressource en eau, les inondations.

Le nouveau PCET de la Ville de Lyon décline à présent l'ensemble des actions à l'horizon 2020 sur trois volets :

- Réduction des émissions des gaz à effet de serre sur le patrimoine et les services de la Ville de Lyon autour de 6 thématiques (les bâtiments municipaux, l'éclairage public, les énergies renouvelables, les déplacements des agents, la commande publique et les déchets).

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, 24 actions déclinées autour de 5 thématiques (l'approvisionnement en énergie, l'aménagement du territoire et de l'habitat, les déplacements, l'économie durable, la sensibilisation, la communication et la concertation).

- Adaptation au changement climatique, 31 actions déclinées autour de trois thématiques (la lutte contre la chaleur en ville, la prévention des risques sanitaires, la sensibilisation, la communication de la population et des agents de la Ville).

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la Ville de Lyon a élaboré un plan d'investissement conséquent pour le développement et l'entretien du patrimoine bâti, de l'éclairage public et de sa flotte de véhicules dans son plan d'équipement pluriannuel.

En particulier, un plan d'investissement énergétique et développement durable a été défini pour un montant total de 10 M€ pour la période 2015-2020. Ce plan d'investissement permettra de financer des actions concrètes de protection de l'environnement, de la maîtrise d'énergie, de la cohésion sociale, de la consommation responsable en complément d'opérations inscrites au plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 ou dans le cadre d'opérations nouvelles.

Nous sommes face à un choix historique, nous savons aujourd'hui que, face au dérèglement climatique et à ses conséquences dramatiques sur la biodiversité, au premier rang desquelles les populations humaines, l'inaction coûte plus cher que l'action.

Je vous invite donc tous collectivement à agir et à faire cette mutation, une chance pour la création d'activités et d'emplois.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce résumé du rapport. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme BOUSSEMMA ROUVEYROL.- Monsieur le maire, mes chers collègues, à trois mois de la COP21, engager un peu plus loin notre collectivité dans la lutte contre le changement climatique, en passant notamment cette délibération, devrait être un temps politique fort pour notre ville. Évidemment, vous le savez, nous, le groupe des écologistes comme la majorité municipale, sommes convaincus que les territoires qui sont au plus près de la population ont un rôle important à jouer en la matière, que ce soit par rapport à leurs actions sur les bâtiments municipaux, leurs actions en matière de sensibilisation, de communication, les différentes actions dont vous avez parlé tout à l'heure et qui maintenant s'étendent au territoire lyonnais.

Nous avons bien noté au travers de la délibération vos objectifs pour 2020 en termes de baisse des émissions de gaz de serre, de baisse des consommations en matière énergétique, d'augmentation de la production des

énergies renouvelables. Nous avons noté également les investissements prévus en regard. Nous nous en félicitons évidemment.

Nous le suivrons avec beaucoup d'attention, que ce soit en termes de déclinaison opérationnelle de ce plan que de respect tout simplement des objectifs grâce aux indicateurs qui seront a priori communiqués lors du suivi annuel.

Au-delà de cet acte qui nous paraît important, un bémol au regard de la position de Lyon en France parmi les collectivités : notre Ville aurait pu comme tant d'autres retenir des objectifs plus ambitieux et ne pas se satisfaire de respecter une obligation réglementaire qui impose aux communes de plus de 50 000 habitants de passer ce plan climat mais d'aller vraiment dans une démarche de lutte contre le changement climatique et dans une démarche de promotion de territoire soutenable. Évidemment, en cela, on peut s'interroger sur le fait de savoir si le plan climat recherche cet objectif ou s'il est dans la lignée d'une conception de croissance verte qui n'est pas tout à fait la même chose.

Bien évidemment, nous voterons cette délibération mais avec les réserves précédemment exprimées.

Merci à tous.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association « AOA Production » pour le festival « Intergalactiques », du 19 au 25 octobre 2015 dans plusieurs lieux de Lyon

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit ce soir d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association AOA Production pour le festival « Intergalactiques » qui aura lieu du 19 au 25 octobre 2015 dans différents endroits de Lyon et, en ce qui nous concerne, à la MJC Monplaisir.

C'est une semaine destinée à tous les fans de cinéma, de littérature, de culture science-fiction et d'imaginaire.

Tout le week-end des 24 et 25 octobre aura lieu le 4^{ème} salon de la littérature et du cinéma de l'imaginaire à la MJC.

Dans ce cadre, la MJC organise un vide-grenier ludique au mois de mai et au mois d'octobre ainsi qu'un « Doctor Who Day » consacré à une série de science-fiction anglaise.

Le budget de la manifestation est de 22 369 € et la Ville de Lyon propose de lui allouer une subvention de 3 000 €.

Si ces éléments vous conviennent, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 63 000 euros - Enveloppe « Fonds d'intervention Culturelle – FIC » - Approbation de conventions

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit d'attribuer pour l'ensemble de la Ville une enveloppe de 63 000 €.

Pour le 8^{ème}, la structure concernée est l'institut Lumière. On propose une subvention de 15 000 € pour la célébration des 120 ans de l'invention du cinéma dont les deux points d'orgue sont la restauration en numérique de très haute définition de 200 films Lumière ainsi qu'une exposition au Grand Palais.

Cette exposition doit reprendre en 2016 avec le parcours des premiers opérateurs de Louis Lumière.

L'institut Lumière dispose pour cela du soutien de la Région, de la Métropole, ainsi que de la Région Ile-de-France.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Madame BONNIEL CHALIER ?

Mme BONNIEL CHALIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviendrai pour souligner que ces délibérations sont intéressantes et que le travail de l'institut Lumière est un travail dont on voit bien le déploiement depuis plusieurs années sur notre collectivité, tant ce travail patrimonial et éducatif qui est fait à l'échelle de la Métropole et au-delà, qu'un travail plus de programmation artistique et culturelle, pendant toute l'année et au moment du festival Lumière qui aura lieu bientôt.

Nous y tenons, c'est dans le 8^{ème}, c'est formidable d'avoir cet institut Lumière chez nous et il est important de rappeler l'évolution du cinéma. Je constate que nous avons des jeunes initiatives comme celles que Sylvie vient de présenter avec AOA Production et le festival « Intergalactiques », et je trouve que nous prenons un tournant intéressant, que l'on renvoie à des jeunes qui ont une culture différente de la nôtre, tant sur le plan du cinéma, de leurs imaginaires que du numérique, on leur redonne un peu de ce qui est notre responsabilité en matière de politique culturelle sur le festival « Intergalactiques ».

Cependant, une nouvelle fois, on arrose là où il pleut. On investit beaucoup sur cet opérateur culturel dans cette ville mais je pense qu'il a aussi les moyens de son action et qu'autant cela me paraît important de restaurer avec du numérique mais ce sont aussi des choses prévues dans le cadre du festival puisque cela fait partie de la mission du festival Lumière soutenu fortement aussi par le Grand Lyon et la Région, et on retrouve une nouvelle fois cela.

J'ai l'impression que l'on donne des moyens deux fois et il y a ces 15 000 € alloués à une exposition qui aura lieu à Paris.

Je pense que nous sommes davantage sur des lignes promotionnelles, de communication et moins sur des lignes qui sont spécifiquement celles du fonds d'intervention culturelle.

Ceci dit, nous voterons ces délibérations, nous n'avons pas de point contre le fait que cet événement se tienne mais plus sur des déséquilibres budgétaires qui font que l'on donne un peu trop aux gros et pas assez aux plus petits.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Mme STEFANI-JACOB.- Je voudrais préciser que l'exposition doit venir à Lyon après Paris. Je n'ai pas exactement les dates mais l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- En 2016 au musée des Confluences.

Mme STEFANI-JACOB.- Ce qui paraît quand même un peu logique qu'elle vienne chez nous à un moment donné.

Mme BONNIEL CHALIER.- Nous y prendrons beaucoup d'intérêt.

Pour autant, ce sont des gros opérateurs culturels quand on parle du musée des Confluences ou de l'institut Lumière qui sont déjà assez fortement dotés. Le fonds d'intervention culturelle avait pour objectif en 2001, quand on a eu l'ambition de le créer, de soutenir notamment des compagnies indépendantes dans les différents domaines artistiques, permettant aussi le renouvellement, ce qui est fait d'ailleurs, on le verra dans les délibérations qui suivent, on voit que d'autres compagnies de spectacle vivant ou d'autres formes artistiques sont soutenues.

Néanmoins, je souligne non pas qu'il ne faut pas soutenir et se réjouir que ces opérations artistiques et culturelles aient lieu mais davantage les déséquilibres de dotation que l'on peut avoir entre de très gros opérateurs et de plus petits qui, aujourd'hui, sont dans une précarisation grandissante. On sait que cela tient par l'opération du Saint-Esprit avec un petit bout de protocole chômage intermittent du spectacle, avec des bouts de ficelle et beaucoup de chômage.

À un moment, il y a à réfléchir sur où nous donnons des moyens mais nous ne voterons pas contre.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Programmation financière complémentaire 2015 au titre du volet culture de la politique de la ville

Mme STEFANI-JACOB.- Je rappelle que la Ville de Lyon prépare actuellement avec ses partenaires le futur contrat de ville 2015-2020 qui succédera à l'actuel contrat urbain de cohésion sociale qui avait été signé en 2007.

La convention locale de lien s'intégrera dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise signé le 2 juillet 2015.

Afin de compléter cette programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée et validée pour être soumise à votre approbation lors de la séance du 1^{er} juin, je vous propose de répondre favorablement aux propositions de subvention et qui sont, pour le 8^{ème} arrondissement :

- La compagnie Chiloé qui fera une résidence à Moulin à Vent, création et diffusion de spectacles pluridisciplinaires pour un montant de 7 000 € dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

- La MJC Laënnec Mermoz qui fera une résidence danse sur le quartier Mermoz et Langlet-Santy d'une compagnie de danse. Je crois que le choix avec les habitants est en train de se faire, elle devra répondre à des exigences artistiques mais également être capable d'impulser une dynamique créative auprès des habitants, des partenaires scolaires et culturels.

- Une subvention de 32 000 € attribuée au centre social Laënnec qui sera le porteur pour le 8^{ème} et le 5^{ème} arrondissement du défilé de la biennale de la danse.

Il faut ici remercier le centre social d'avoir pris en charge ce projet avec l'aide bien entendu, autour de toutes les structures du 8^{ème}, de la MJC Laënnec Mermoz, de la MJC Monplaisir et d'autres centres sociaux. La session de présentation doit se faire au mois de décembre, à une date qui sera bientôt trouvée. On démarrera en coordination avec les habitants sur le thème de la biennale qui sera l'année prochaine : « Ensemble ».

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité avec 1 abstention, je vous remercie.

13. Attribution de subventions de fonctionnement à 45 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque

pour un montant global de 314 000 euros - FIC et 15 000 euros -
CASINO

Mme STEFANI-JACOB.- Le territoire lyonnais comporte nombre d'équipes artistiques qui travaillent dans les domaines du théâtre et du cirque. En 2015, au titre du fonds d'intervention culturelle, 102 structures ont sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon pour leur activité.

En ce qui concerne notre arrondissement, nous avons :

- La compagnie One Off pour un montant de 1 000 €.

Cette compagnie, qui a été fondée en 2008 par un artiste malentendant Antony GUYON, crée et diffuse des productions artistiques utilisant la langue des signes. Cette compagnie participait cette année à la semaine dédiée à la langue des signes proposée par le NTH8 par le biais d'une soirée festive basée sur un concours de clips musicaux en langue des signes, café philo, etc.

Elle fait aussi des actions de médiation culturelle auprès d'écoliers et de publics malentendants.

- Europe&Cies, association créée également en 2008 pour organiser une manifestation annuelle qui était initialement intitulée « Rencontres européennes du théâtre ». Le but de cette association est d'initier des rencontres et des mises en commun régulières d'expériences artistiques entre des équipes théâtrales européennes et de favoriser par là même l'émergence de projets transnationaux.

Elle organise également le forum des langues qui s'est tenu l'année dernière au parc Blandan et « Le printemps d'Europe » qui est un festival qui permet de recevoir nombre de troupes européennes, en lien évidemment avec les théâtres lyonnais.

La subvention proposée est de 3 000 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je ne suis pas contre le théâtre ni contre le cirque, j'aime bien les regarder. Au risque de vous

choquer, je préfère les regarder à la télévision parce que c'est plus confortable et qu'il n'y a pas la queue à faire.

Une petite remarque : une fois, c'était 47 lieux, maintenant 45, d'autant que 5 ont été subventionnés le 19 janvier. Cela fait quand même beaucoup. Certaines de ces petites compagnies auront un trajet éphémère comme une étoile filante, même avec l'aide de subventions.

Ceci étant dit, cela ne nous empêchera pas de voter pour mais je voulais faire remarquer que, dans l'optique actuelle de diminuer un peu les dépenses et les subventions qui n'est peut-être pas la vôtre, je ne sais pas, je crois que cette remarque méritait d'être faite.

M. LE MAIRE.- Madame BONNIEL CHALIER ?

Mme BONNIEL CHALIER.- Je réponds à M. MORIN, même si ce n'est pas à moi de le faire, je vais lui dire ce que j'en pense.

La culture, c'est bon pour la santé, c'est bon pour l'emploi et pour plein de choses. Ce n'est pas simplement à regarder à la télévision. C'est bon pour la convivialité, et je rebondis sur le dossier présenté tout à l'heure avec le centre social et le défilé de la biennale de la danse. On sait bien aujourd'hui à quel point cela permet à des gens de se rencontrer, de se parler, d'éviter des conflits et de s'épanouir au contact de ces expressions sensibles.

Je ne partage pas du tout votre point de vue. De plus, cela crée des emplois, une vraie économie de la culture. Tous les chiffres nous le rappellent. Il n'y a pas à opposer les bienfaits artistiques et culturels au plan social, au plan personnel et au plan économique. C'est justement plus d'investissement dans l'art et la culture qu'il faut avoir pour une société qui serait plus sereine et plus juste.

Bien évidemment, je me réjouis de l'ensemble de ces délibérations à l'intérieur du fonds d'intervention culturelle. Je suis frappée d'un renouvellement d'un certain nombre de nouvelles équipes artistiques qui reçoivent le soutien de la Ville de Lyon, et c'est bien.

Ce n'est pas simple parce que c'est une ville centre qui est très sollicitée. Souvent, les compagnies préfèrent être financées par la Ville de Lyon que par des villes de la première ou de la deuxième couronne de l'agglomération. Il n'est donc pas facile pour la Ville de Lyon de répondre à toutes les sollicitations, elle le fait au travers de cet outil qui est sa marge de manœuvre vis-à-vis des institutions culturelles, qui lui permet de soutenir les équipes

indépendantes et les artistes ont besoin d'indépendance, ils ont besoin qu'on les soutienne pour, à un moment donné, produire des choses un peu nouvelles, différentes, et aller à la rencontre des personnes et des habitants des territoires.

Donc, c'est une belle délibération. Tout nous paraît vraiment intéressant. Nous avons à la fois des lieux déjà ancrés dans nos quartiers, d'autres équipes qui sont plus nouvelles, et ce renouvellement, c'est très bien. Des équipes comme celle de Mathurin BOLZE, « Les mains, les pieds et la tête aussi » qui sont des grands artistes, qui commencent à être reconnus de manière internationale. Nous assurons à la fois le renouvellement et la promotion d'artistes de talent.

Nous avons un petit bémol sur un événement qui s'appelle « Juste pour une ville » où l'on rigole. Vous allez nous dire que, les écolos, nous ne sommes pas des gens rigolos, nous n'avons pas envie de rire.

Il y a plein d'endroits où l'on peut rigoler, dans les cafés-théâtres. C'est une économie qui souvent se suffit à elle-même, c'est aussi une économie qui est très relayée par l'audiovisuel et qui a moins besoin d'être soutenue que de la création contemporaine qui doit trouver sa place dans des salles.

Je trouve un peu dommage que l'on mette 30 000 € sur quelque chose comme cela. Quand on regarde toute la liste, on se dit que cela aurait pu se répartir un peu différemment. Là aussi, je trouve que nous sommes plus dans des politiques presque populistes, presque de communication. Je trouve que ce n'est pas l'ambition qu'une grande ville comme Lyon a en matière culturelle. Elle en a par ailleurs, c'est formidable, c'est très bien, mais sur ces dossiers-là, ce n'est peut-être pas notre rôle d'y aller.

Ceci dit, comme la délibération est commune à toutes les structures, nous voterons ce dossier mais nous souhaitons souligner que nous n'étions pas d'un enthousiasme débordant sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Je demande l'autorisation de répondre à celle qui m'a contredit mais de façon moins prolixes qu'elle, en quelques secondes seulement. Je partage vos opinions tout en conservant les miennes mais ceci ne m'empêchera pas de voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) pour un montant global de 12 000 euros et approbation d'une convention pour le musée urbain Tony Garnier

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit de l'enveloppe budgétaire du secteur culturel intitulé fonds d'intervention du patrimoine. Cette enveloppe permet d'allouer des subventions de fonctionnement à des associations ou institutions œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.

Pour notre arrondissement, il s'agit d'allouer une subvention de 5 000 € au musée urbain Tony Garnier. Je rappelle que cette association a été créée en 1992 et a pour objectif la promotion du musée urbain et l'œuvre de Tony Garnier dans une dynamique de développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis.

Les activités permanentes sont la réalisation d'expositions et de visites.

Dans le cadre de l'animation du quartier des États-Unis, le musée urbain Tony Garnier organise une importante manifestation intitulée « Sacré béton » destinée à retracer la saga séculaire d'un matériau hors du commun : le béton.

Nous savons tous que le béton est le matériau de construction le plus utilisé au monde. Économique, fabriqué à partir de ressources locales, il est résistant, malléable, esthétique, recyclable et a bouleversé l'art de construire libérant l'imagination des bâtisseurs.

L'architecte Tony GARNIER l'avait évidemment placé au cœur de sa démarche constructive pour bâtir Lyon au 20^{ème} siècle. Il a malheureusement une mauvaise image associée à tort à l'uniformité et à l'urbanisation intense de nos villes.

Le projet est initié pour durer plus d'une saison culturelle, du mois d'octobre 2015 au mois de décembre 2016. Une exposition très documentée est prévue proposant des pièces et objets de collections prêtées par des entreprises

partenaires, spécialisées notamment dans les matériaux de construction, qui soutiennent le projet également sur le plan financier.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

Mme STEFANI-JACOB.- Le monde associatif, nous le savons bien, concourt largement à l'animation des territoires et par conséquent des quartiers. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant des services tels que l'aide aux habitants dans le cadre du bénévolat.

Les associations répondent aux besoins de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

C'est dans ce cadre et dans des domaines très variés qu'interviennent les associations qui sont présentées ce soir et qui pour notre arrondissement sont :

- Les Troubadours du 8^{ème} qui organisent des spectacles de chansons, qui participent au forum des associations, à la semaine bleue et qui font certaines animations dans les fêtes municipales pour une subvention de 500 €.

- REZO 1901 qui organise trois manifestations pour les habitants du 8^{ème} dans les quartiers Grand Trou et Moulin à Vent pour un montant de 2 000 €.

- Le centre social Laënnec pour l'organisation de la biennale de la danse pour un montant de 15 000 €.

Mesdames et messieurs, si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 798 971 euros – Opération : acquisition, amélioration de 39 logements (24 logements PLS, 13 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 37-37bis, rue Villon et 1, rue Léon Trouilhet à Lyon 8^{ème}
17. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM VILOGIA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 542 919 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements PLS situés 22, rue des Alouettes à Lyon 8^{ème}
18. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 081 185 euros - Opération : acquisition en VEFA de 23 logements PLS situés 12, rue Pégout à Lyon 8^{ème}
19. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 327 400 euros - Opération : acquisition du terrain et construction de 23 logements en PLS Accession situés ZAC Mermoz Nord, îlot 7, lot 22 à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter une série de rapports concernant les garanties d'emprunt comme nous en votons régulièrement dans cette assemblée, ce qui démontre que nous ne ménageons pas nos efforts pour répondre à une demande de plus en plus croissante de logements conventionnés liée à l'attractivité de notre arrondissement.

Ces garanties d'emprunt sont sollicitées par différents bailleurs à hauteur de 15 % répartis ainsi sur notre arrondissement :

- Batigère Rhône-Alpes pour une souscription de 4 emprunts pour un montant de 1 798 971 € afin de financer une acquisition amélioration de 39

logements : 24 en PLS, 13 en PLUS et 2 en PLAI situés au 37-37 bis, rue Villon et 1, rue Léon Trouilhet.

- Vilogia pour une souscription d'emprunt d'un montant de 542 919 € destiné à financer l'acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements en PLS situés au 22, rue des Alouettes.

- Alliade Habitat pour une souscription d'emprunt d'un montant de 2 081 185 € dans le but de financer une acquisition en VEFA de 23 logements PLS situés rue Pégout.

- SEMCODA pour une souscription d'emprunt d'un montant de 2 327 400 € destiné à financer l'acquisition du terrain et de la construction de 23 logements en PLS, accession située ZAC Mermoz Nord, îlot 7, lot 22.

En contrepartie, la Ville de Lyon exige la réservation de 3 % des surfaces habitables durant toute la période de la garantie.

Si ces rapports recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ces quatre rapports ? (*Non*)

Si vous en êtes d'accord, nous allons voter les quatre ensemble.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Attribution de subventions de fonctionnement général (2ème tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2015

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les subventions de fonctionnement général en direction des centres sociaux, comme les MJC d'ailleurs, sont réparties en deux tranches : la première tranche que nous avons votée lors de la séance de janvier 2015 et la deuxième tranche qui est soumise à un réajustement en fonction des éléments de bilan et d'évaluation partagés lors des dialogues de gestion technique et politique. Ces différents dialogues permettent de faire le point sur les projets et actions qui ont été conduits au cours de l'année et également d'aborder les questions de fonctionnement de gestion et d'équilibre général des structures afin d'anticiper sur d'éventuelles difficultés.

Nous sommes concernés principalement par 4 centres sociaux sur notre arrondissement :

- 58 145 € pour le centre social États-Unis
- 31 356 € pour le centre social pour Langlet-Santy
- 86 366 € pour le centre social Laënnec
- 39 634 € pour le centre social Mermoz

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord à l'attribution des subventions de fonctionnement de cette deuxième tranche.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, ma collègue STEPHANI-JACOB vient de nous présenter le volet culturel dans le cadre de la politique de la ville et ce rapport concerne une programmation financière axée sur le volet habitat en direction des bailleurs présents sur le territoire politique de la ville.

La cohésion sociale et urbaine est un facteur non négligeable pour maintenir l'attractivité et le développement équilibré de notre ville, en particulier dans notre arrondissement, ce pourquoi la Ville de Lyon maintient ses efforts en prenant en compte toutes les dimensions géographiques et humaines. Elle apporte également son soutien aux actions de gestion de proximité et du lien social mené sur l'espace public et collectif relevant de la géographie prioritaire afin d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je vous propose de donner votre accord pour les actions suivantes axées particulièrement sur l'entretien des espaces extérieurs et l'amélioration de l'habitat conduites par les bailleurs sociaux. Pour notre arrondissement, deux bailleurs sont concernés dans ce rapport, principalement Grand Lyon Habitat et Alliade :

- Alliade pour l'amélioration de l'éclairage public résidence Pressensé pour un montant de 11 000 € et un surcoût d'aménagement de la

résidence Raymond lié à la création d'un cheminement à vocation publique pour un montant de 10 000 €.

- Grand Lyon Habitat pour la résidentialisation et la sécurisation résidence Leynaud 2^{ème} tranche pour un montant de 14 000 €.

- Grand Lyon Habitat, action insertion et rénovation sur le 8^{ème} pour un montant de 36 500 €.

- Grand Lyon Habitat pour des fonds de petits travaux États-Unis, l'amélioration de 4 devis sur le secteur États-Unis pour un montant de 35 000 €.

- Grand Lyon Habitat, toujours sur le secteur États-Unis, pour la remise en état de logements États-Unis dans le cadre de l'insertion pour un montant de 32 000 €.

- Grand Lyon Habitat, sur Mermoz, un fonds de petits travaux amélioration du cadre de vie Mermoz sud et nord pour un montant de 27 000 €.

- Grand Lyon habitat, sur Mermoz, pour l'aménagement des espaces extérieurs et la condamnation des passages traversant Mermoz pour 16 800 €.

- Grand Lyon Habitat, sur Langlet-Santy pour des fonds de petits travaux parties communes Langlet-Santy pour un montant de 7 000 €.

- Grand Lyon Habitat, sur Langlet-Santy, pour des fonds de petits travaux pour les espaces verts pour un montant de 10 000 €.

- Grand Lyon Habitat, sur Langlet-Santy, pour la modernisation de 4 abris containers résidence Langlet-Santy pour un montant de 21 000 €.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- J'ai noté que, dans ce rapport, on parle d'actes de vandalisme. Certes, cela ne concerne pas le 8^{ème} mais le 7^{ème}. On peut dire que si l'acte de vandalisme est toujours répréhensible, vandaliser des jardins, c'est vraiment stupide. Pour le 8^{ème}, il n'y a pas de problème particulier. Les aménagements sont nécessaires et nous voterons bien sûr ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 798 500 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Métropole de Lyon dispose depuis janvier 2015 d'une compétence pour gérer l'action sociale. Les communes s'investissent également dans le soutien d'actions spécifiques et décident d'attribuer des aides à des administrés aux situations précaires.

Notre société génère malheureusement son lot de misère et de précarité. Face à ces situations souvent de détresse, la Ville de Lyon agit pour subvenir aux besoins de nos citoyens les plus précaires. Tout en respectant ses champs de compétence, elle poursuit sa politique d'action sociale axée principalement sur la lutte contre la grande précarité, soutien aux personnes en situation de fragilité économique, aide aux personnes en situation de handicap, prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Je vous propose de donner votre accord pour attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Les restaurants du cœur situés rue Albert Thomas pour un montant de 50 000 € pour le fonctionnement global.

- Les petits frères des pauvres, situés rue Saint-Gervais, pour le fonctionnement global également et l'activité accueil de jour pour un montant de 2 500 €.

- L'association de recherche handicap et santé mentale située route de Vienne pour le fonctionnement général du centre et le fonctionnement de l'unité d'interface psychiatrique pour un montant de 14 000 € et 3 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

M. MATARFI ayant eu un petit souci, c'est M. PEREZ qui va rapporter ce rapport.

23. Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, dans le cadre de l'opération des Lions du Sport, il s'agit d'attribuer la troisième et dernière dotation pour l'année 2015 des subventions aux associations sportives.

Je ne reviendrai pas sur le mécanisme de répartition de ces subventions que vous connaissez tous.

Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 1 000 € à chacune des deux associations qui ne perçoivent pas de subvention de fonctionnement :

- Cyclo Sport Lyon 8 au titre d'une aide financière pour l'organisation de la Cyclo de Lyon 2015
- Amitié et nature club de Lyon pour l'organisation du rallye pédestre qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2015.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération de décembre 2014, vous avez autorisé le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement définis dans le cadre de la programmation des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement.

Il convient aujourd'hui de compléter et d'élargir cette liste afin d'ajouter les opérations suivantes :

- L'église Saint-Maurice pour la rénovation des installations thermiques.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

25. Lyon 4^{ème} et 8^{ème} - Échange avec soulte de parcelles de terrain nu sise 27, rue Pernon Lyon 4^{ème} avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône - EI entrant 04160 - N°inventaire : 04160T001-01 - EI Sortant 08241 - N°inventaire 08241T001-02 - Opération 04160001, lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération du 9 juillet 2015, nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet d'acquisition de foncier et divers aménagements d'espaces publics et d'espaces verts ainsi que le vote ou l'actualisation des AP dont celles « Acquisitions foncières 2015-2020 » et « Aménagements espaces publics et espaces verts ».

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle d'environ 5 000 mètres carrés constituant la place Jean Mermoz à Lyon 8^{ème}. Il s'agit d'un échange entre la Caisse d'allocations familiales qui est propriétaire du centre social Mermoz situé sur les parcelles concernées. La Caisse d'allocations familiales sollicite la mise à disposition d'une emprise foncière à détacher précitée, propriété de la Ville de Lyon, dans le cadre d'implantation d'un ascenseur externe en raison des contraintes de fonctionnement du bâtiment.

La création de l'ascenseur empiètera au-delà de la limite de la propriété de la Caisse d'allocations familiales du Rhône, sur la place Jean Mermoz, domaine public communal. Une superficie approximative de 40 mètres carrés, un plan de vision et un document d'arpentage ont été établis permettant de créer une parcelle que l'on cadastrera et qui est nécessaire au projet.

L'échange de parcelles est détaillé de la façon suivante :

- Cession par la Ville de Lyon à la CAF d'une parcelle d'une superficie de 40 mètres carrés permettant d'implanter cet ascenseur.
- Cession par la CAF à la Ville de Lyon d'une emprise de 69 mètres carrés à détacher d'une parcelle située à Lyon 4^{ème}.

Cet échange qui se traduit par un différentiel de surface de 29 mètres carrés au profit de la Ville de Lyon nécessite donc un versement d'une somme de 8 150 € soit 281 € le mètre carré, plus les frais de notaire qui s'élèvent à 2 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

26. Débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU-H, suite à la prescription de l'extension de la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon sur le territoire de la Commune de Quincieux

Mme BACHA-HIMEUR.- Vous trouverez sur vos tables une synthèse en annexe plus détaillée pour avoir vraiment le détail.

Il s'agit du document fondamental du PLU à partir duquel seront déclinés les autres éléments qui composent le PLU : zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés, polarité et linéaires commerciaux, prescriptions diverses sur le logement social.

Suite à la prescription de l'extension de la procédure de la révision du PLU-H sur le territoire de la commune de Quincieux, il convient

désormais que les membres du Conseil Municipal et des Conseils d'Arrondissement débattent à nouveau sur les orientations générales du PADD en prenant en compte le territoire de la commune de Quincieux qui n'était à ce jour pas pris en compte dans le cadre du PLU-H.

Je ne vous demande pas d'adopter ce rapport mais d'en débattre si nécessaire.

M. LE MAIRE. - Merci. Qui veut en débattre ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN. - Le dossier est effectivement très complet et très intéressant. Il s'agit de la commune de Quincieux et non du 8^{ème} arrondissement mais je voudrais que l'on m'explique pourquoi on fait dans un Conseil d'Arrondissement comme celui-ci un débat sans vote. C'est simplement une demande d'explication.

Mme BACHA-HIMEUR. - Pour une fois que l'on donne la parole. Si nous l'avions fait sans débat, on nous l'aurait reproché. C'est la loi.

M. LE MAIRE. - À partir du moment où Quincieux est entré dans la Métropole, on doit donner l'information à toutes les communes de la Métropole.

Rappelez-vous, à l'époque du plan d'occupation des sols, le président du Grand Lyon était M. Raymond BARRE, on avait oublié de donner le POS complet qui devait faire 2 mètres de haut en papier à toutes les communes concernées par un terrain qui était sur Craponne. Le tribunal administratif nous avait cassé le POS mettant des milliers d'emplois en danger. Cela ne gêne pas, ce n'est pas un problème dans ce cas !

C'est la loi, c'est un peu complexe, mais il faudrait voir les parlementaires pour qu'ils assouplissent toutes ces choses-là.

Ceci étant, ce soir, vous n'êtes pas obligés de débattre trop longtemps. D'autres demandes de parole sur le PLU-H de Quincieux ?

M. ODIARD. - A une époque, on disait que le 8^{ème} arrondissement était le centre de gravité du Grand Lyon. Est-ce qu'avec Quincieux nous sommes détrônés, ce qui mériterait peut-être un vote contre à ce moment-là !

M. LE MAIRE. - C'est sûrement pour cela d'ailleurs !

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Vous avez eu cette information, vous pouvez l'approfondir parce que le dossier est un peu copieux.

27. Patrimoine bâti de la Ville - Poursuite des opérations n°60021831 "Réfection couvertures étanchéités 2015-2020" et n°60021828 "Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020" - Lancement de l'opération n°60021841 "Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020" et affectation complémentaire d'une partie des AP 2015-10, 2015-11, 2015-12 - Programme 2020 "Conservation du patrimoine bâti tous secteurs"

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération de mars 2015, vous avez approuvé le lancement partiel de certaines opérations de travaux urgents et, par délibération de juillet 2015, vous avez approuvé la PPI qui comprend les projets « Couvertures et étanchéités », « Systèmes de sécurité incendie remplacement » et « Façades : mise en conformité et sécurité » et voté leur AP respective, à savoir, au sein du programme 2020 :

- « Réfection couvertures et étanchéités 2015-2020 »
- « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020 »
- « Façades : mise en conformité et sécurité 2015-2020 »

L'ensemble des travaux de réfection de couverture d'étanchéité prévu sur le mandat est estimé à 3 M€.

Le remplacement des systèmes de sécurité incendie représente une enveloppe de 4 M€.

La mise en conformité et sécurité des façades représente une enveloppe de 1,480 M€.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

28. Programmation complémentaire 2015 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'un complément de la programmation 2015 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour laquelle vous vous êtes déjà prononcés au cours du premier trimestre 2015 lors d'un précédent Conseil d'Arrondissement.

Ce complément porte sur deux subventions attribuées à la mission locale de Lyon :

- La première de 10 750 € pour des personnes de 18 à 25 ans sortant de prison et qui sont en aménagement de peine ou libérées sous contrainte, de manière à permettre de leur fournir un parcours d'accompagnement renforcé pour accéder à une formation qualifiante ou un emploi durable et cela concerne les 9 arrondissements de Lyon.

- La deuxième de 20 000 € concerne uniquement les personnes âgées de 18 à 25 ans habitant dans le 8^{ème} dans les ZSP et, au titre des chantiers Tremplin pour l'insertion.

Je vous demande, si vous êtes d'accord, d'adopter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

29. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, aides ménagères, développement réseaux, foyers-restaurants) pour un montant de 328 674,20 euros et autorisation de signature de conventions de financement

Mme SANDRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées.

Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la

cit  et de protection de la sant . L'objectif est d'aider les personnes  g es isol es et/ou   mobilit  r duite   participer   la vie sociale et lutter contre la solitude et la d pendance, de favoriser la rencontre des personnes  g es avec des personnes ext rieures d' ge ou d'horizon diff rent et de dynamiser l'action sociale aupr s des plus isol es et des plus d pendantes.

Plusieurs associations ont fait  tat de projets annuels et d'actions ponctuelles et peuvent b n ficier d'une contribution de notre collectivit . Ce soutien se traduit par une participation horaire sur la base des heures r alis es l'ann e pr c dente et en fonction des cr dits allou s.

Sont concern es dans notre arrondissement les associations suivantes :

- Loisirs et solidarit  des retrait s PTT pour 800  
- Les Troubadours du 8 me pour 500  
- Club de l'amiti  des a n s de Monplaisir pour 500  
- Pr sence du 8 me pour 48 560   sur la base de 96 000 heures environ
- Polydom Aid pour 41 153   sur la base de 81 135 heures

Eu  gard au contenu opportun de l'action conduite par chacune de ces associations et qui est en ad quation avec les principes qui pr sident   la politique sociale de notre ville, il semble opportun de donner une suite favorable aux demandes de financement.

Si ces dispositions vous agr ent, je vous demande d'approuver cette d lib ration.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimit . Monsieur PELAEZ ne prend pas part au vote puisqu'il est concern . Je vous remercie.

30. Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la F te des Lumi res 2015 du samedi 5 au mardi 8 d cembre - Approbation de mod les de conventions types (mixte et application)

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'attribuer une subvention pour la programmation dans les arrondissements pour la Fête des Lumières qui se tiendra cette année du samedi 5 au mardi 8 décembre.

L'édition 2015 est structurée autour de projets de proximité et autour de projets dont le rayonnement est à l'échelle de la ville.

Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit du comité des fêtes de Monplaisir qui organise cette année un événement avec les artificiers britanniques de la compagnie Phoenix Fireworks sur le thème Flower Power. Inspirés par les musiques pop anglaises des années 60, ils réaliseront une succession de magnifiques jardins de lumière pyrotechnique. Cela se passera le 8 décembre sur la place Ambroise Courtois et la subvention est de 25 000 €.

Puisqu'on me posera sûrement la question, je vais le dire tout de suite : sur les autres quartiers portés par la mairie d'arrondissement, sur le Clos Layat, il y aura un événement porté aussi par la MJC de Monplaisir avec les équipes qui travaillent dans la nouvelle structure de l'Espace des 4 vents et également, en partenariat avec la mairie et le conseil de quartier La Plaine, un spectacle sur la place du Général André. Ce sera tout pour cette année.

Pour en revenir à la délibération, je vous propose, mesdames et messieurs, de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

31. Villages d'entreprises de Lyon - Concession SERL - Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2014

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, depuis 1996, les quatre villages d'entreprises dont deux dans le 8^{ème}, Mermoz et Michelet, permettent l'accueil ou la réinstallation en tissu urbain de PME-PMI.

La gestion des villages a été confiée à la SERL, Société d'équipement du Rhône et de Lyon. Outre la gestion administrative des dossiers, la SERL assure un suivi personnalisé des locataires et de leur évolution.

L'ensemble des villages représente 8 400 mètres carrés utiles sur 70 lots d'une surface moyenne de 120 mètres carrés chacun. Le taux d'occupation moyen étant de 92 % contre 88 % en 2013, soit une hausse de 4 %.

L'exploitation 2014 présente un résultat de +251 000 €. À l'issue des concessions, le solde revenant à la Ville se monterait à 1,9 M€.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Mme AUZIAS.- Concernant Arseus Dental qui est toujours fermée depuis très longtemps et qui est dans un mauvais état, j'aimerais savoir exactement ce qu'il en est parce que nous n'arrivons pas à avoir d'information par rapport à cette entreprise.

M. AUZAL.- Je ferai une demande en ce sens à la SERL.

M. LE MAIRE.- Cela reste quand même une entreprise privée qui a eu des problèmes d'incendie. Deux entreprises ont été incendiées à quelques jours d'intervalle, ce qui laisse planer le doute sur le fait de savoir si ce n'était pas un peu criminel. Puisque c'est dans une pépinière, les entreprises n'ont pas toujours les reins très solides, c'est sûrement un peu long. Nous nous renseignerons.

Vous faites bien de me le rappeler. Merci Madame AUZIAS.

D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

32. Approbation des orientations générales de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire et attribution de subventions pour un montant total de 68 000 euros - Approbation de la convention annuelle mixte avec l'Association Passerelle Eau de Robec

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, l'économie sociale et solidaire désigne une manière d'entreprendre

qui place l'être humain au cœur de la démarche économique. Acteur économique de poids, l'ESS représente déjà 10 % du PIB et près de 12 % des emplois privés en France.

En Rhône-Alpes, l'ESS rassemble plus de 10 % de l'emploi salarié soit 240 000 emplois. Dans la Métropole lyonnaise, 1 emploi salarié sur 10 relève de l'ESS.

Lyon est donc considéré comme le berceau historique de l'ESS et la ville a été parmi les toutes premières à mettre en place dès 2001 une délégation dédiée. Ceci explique également que Lyon soit la seule ville française sélectionnée dans le programme européen URBACT pour l'alimentation durable des villes.

En 2014, Lyon a cosigné le contrat économique sectoriel en faveur de l'économie sociale et solidaire. Cet accord lie l'État, la Région Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre du mandat 2014-2020, la Ville de Lyon réaffirme son rôle de contributeur au développement de l'ESS sur son territoire. Elle propose ainsi de mettre en œuvre un plan d'action articulé autour de trois axes visant à atteindre les objectifs suivants :

- développer le potentiel économique du secteur
- faciliter l'émergence et la pérennisation de l'innovation sociale
- rendre l'ESS accessible au plus grand nombre
- soutenir et accompagner ses acteurs

Les trois axes stratégiques de ce plan d'action sont donc les suivants :

- la promotion de l'économie sociale et solidaire
- l'entreprenariat en ESS et le développement d'activités économiques
- le développement de la consommation responsable et la structuration de la filière alimentation durable

Pour plus de précisions quant à la teneur de ces trois axes stratégiques, je vous invite à les découvrir plus profondément dans le rapport en votre possession.

La totalité des subventions à allouer aux associations de ce secteur est de 63 000 €. Pour notre arrondissement, 5 000 € seront alloués à l'association Rhône Développement Initiative.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?
Madame GAY ?

Mme GAY.- Jean-François a dit un certain nombre de choses, notamment sur ce qu'est la Ville de Lyon en matière d'économie sociale et solidaire puisque, nous n'étions pas nés à cette époque-là mais c'est l'époque des canuts, des mutuelles, de tout le milieu coopératif qui a permis de faire entrer Lyon dans cette démarche.

Effectivement, l'économie sociale et solidaire participe au rayonnement de Lyon puisque c'est la seule ville qui a été retenue par les experts internationaux. La Ville de Lyon fait référence en matière d'économie sociale et solidaire.

Je voudrais souligner que Lyon a le label Lyon Ville Équitable et Durable (VED) depuis de nombreuses années, depuis les années 2009-2010, et que Guylaine GOUZOU-TESTUD a beaucoup contribué à l'obtention de ce label.

Cette démarche entre bien dans notre plan climat énergie territorial et notamment dans le soutien de l'économie durable et des filières sobres en carbone.

Il y a quand même quelques éléments qu'il nous faut valoriser. Même si Jean-François nous renvoie au dossier volumineux, je veux en citer certains, d'autant que notre arrondissement a fait le buzz dans *Le Progrès* autour des jardins partagés. En ce moment, sont remises des plaques qui annoncent et qui donnent le nom aux jardins partagés avec une charte et un réseau très dynamique.

Le partenariat avec la chaire ESS de Lyon 2 permettra de former les agents et les élus. Cela participe de notre plan CIT'ERGIE et de l'obtention de notre label CIT'ERGIE.

Le forum de l'emploi ESS permet des offres d'emploi à hauteur de 1 000 chaque année.

Il y a des incubateurs d'entrepreneuriat ESS, ce sont des choses importantes, notamment dans le 7^{ème} arrondissement pour les quartiers manquant de commerces et pour les achats groupés dans les centres sociaux.

Notre schéma de promotion de l'achat responsable doit nous permettre de favoriser encore davantage le bio, l'équitable, les circuits courts, le local, le recours à des entreprises du secteur adapté, et ces questions font partie de notre plan climat énergie territorial à court terme, à moyen terme et à long terme dans la démarche de l'adaptation.

L'argent public que l'on donne et qui soutient l'ESS profite à l'emploi puisque c'est un emploi sur 10, à l'emploi local, au territoire, à ses habitants, pas aux actionnaires ni à la finance et ni à la finance internationale.

Voilà ce que je souhaitais dire et appuyer.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame BONNIEL CHALIER ?

Mme BONNIEL CHALIER.- Spécifiquement sur RDI dans le 8^{ème}, c'est une structure qui certes reçoit des financements à hauteur de 5 000 € de la Ville de Lyon mais qui reçoit aussi beaucoup de financements du fonds social européen directement de l'Europe pour accompagner des porteurs de projet de deux manières : soit avec des conseillers qui aident des coopératives, des mutuelles, des associations à consolider leur économie et leurs emplois, soit en les aidant à investir et à consolider leur haut de bilan.

Peut-être qu'on ne sait pas assez ce que fait RDI qui est à côté de chez nous mais qui est une structure extrêmement utile d'accompagnement dans ce secteur.

Je voulais le dire pour bien connaître cela. Étant moi-même fondatrice d'une société coopérative ouvrière de production, nous utilisons très souvent ses services à l'échelle de l'ensemble du Rhône et nous y avons des conseillers extrêmement utiles. Mais le plus gros du financement vient du fonds social européen.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

33. Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation domaniale dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la jurisprudence administrative excluait jusqu'à présent la constitution d'un fonds de commerce sur le domaine public mais la loi dite Pinel a reconnu la possibilité d'exploiter un fonds de commerce sur ce même domaine public.

S'agissant des commerçants titulaires d'une autorisation domaniale dans une halle ou un marché, cette possibilité se manifeste par un droit de présentation de leur successeur.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, il appartient au Conseil Municipal de fixer la durée de l'exercice. Il est proposé de fixer uniformément cette durée à 3 ans afin de n'ouvrir l'utilisation de ce droit qu'aux commerçants suffisamment établis pour justifier de l'existence réelle d'une clientèle.

Par courrier du 22 janvier 2015, la Ville de Lyon a consulté les organisations représentatives des commerçants et des chambres consulaires et a recueilli un avis favorable de ces dernières.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Madame FONDEUR ?

Mme FONDEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'était pour apporter un complément d'information. Ayant pratiqué beaucoup ces commerçants pendant les deux derniers mandats, ils s'estimaient détenteurs d'un espace qui appartient à la Ville de Lyon à vie et essayaient de vendre leur fonds de commerce mais sans existence juridique légale. C'est donc une bonne chose d'avoir établi cela pour eux, je pense notamment aux commerçants ambulants autour d'événements sportifs et culturels qui avaient beaucoup de difficultés. En même temps, le fait de fixer une durée d'exercice de l'activité fixe à 3 ans permet le turnover de ces commerçants et permet aussi à d'autres de venir sur le marché.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

34. Attribution de subventions pour un montant total de 19 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Ce dynamisme repose notamment sur des actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents ainsi qu'aux attentes des clients.

La Ville de Lyon accompagne la démarche de plusieurs associations :

- L'association des commerçants du marché de la Croix-Rousse
- L'union départementale des entreprises de coiffure du Rhône
- L'association pour le développement et la promotion des marchés, l'APDM, qui nous intéresse à plus d'un titre puisqu'elle anime et participe à l'animation des marchés, notamment celui de Monplaisir.

La Ville de Lyon souhaite attribuer à cette association pour le développement et la promotion des marchés une subvention de 15 000 €, notamment pour la fête de la gastronomie. Cette fête de la gastronomie créée en 2001 par le ministère de l'Économie, de l'Artisanat et du Tourisme, réunit de plus en plus d'acteurs autour de la gastronomie. Dans ce cadre, l'opération « Un marché, un chef, une recette », a été reconduite du 21 au 27 septembre 2015 sur les marchés lyonnais.

L'APDM a reconduit ses partenariats également avec le marché de gros de Lyon Corbas, les écoles hôtelières et les associations de commerçants.

Compte tenu de l'intérêt présenté par cette opération de mise en lumière des marchés de Lyon et de sa gastronomie, il est proposé de la soutenir en attribuant une subvention de 15 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

35. Attribution d'une subvention de 150 500 euros à la Mission Locale de Lyon pour une action d'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation en direction des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante

Mme ÉVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, la mission locale de Lyon inscrit son action dans le cadre de la politique de la ville de Lyon en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes lyonnais âgés de 16 à 25 ans pour les aider à construire un parcours d'insertion professionnelle et sociale individualisé et adapté à leurs besoins.

Pour répondre aux enjeux particuliers des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville caractérisée par des difficultés plus fortes en termes d'accès à l'emploi et à la formation, la mission locale s'est engagée à développer des actions spécifiques pour mieux répondre à ces enjeux.

Dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville, le nombre de jeunes rencontrant ou posant des difficultés d'insertion les plus grandes, c'est-à-dire les décrocheurs sans emploi, sans qualification, sans solution depuis plus d'un an, est estimé à environ 500. Pour ce public cible, la mission locale a proposé de mettre en place à titre expérimental pendant 18 mois un suivi très rapproché sur le principe du coaching par un conseiller emploi formation (CEF) dédié suivant une cinquantaine de jeunes à la fois pour leur permettre d'accéder à l'offre de service en matière d'emploi et de formation des missions locales.

Dès sa prise en charge par ces conseillers emploi formation, le jeune concerné est inscrit dans un plan d'action de 24 heures hebdomadaires pendant 6 mois maximum comprenant des actions valorisantes de type formation premier secours, des immersions de courte durée en entreprise, des actions de groupe de découverte métier, des ateliers sur des problématiques particulières de type santé, logement, budget, et des ateliers d'aide à la recherche d'emploi.

Ces jeunes bénéficieront prioritairement des dispositifs et mesures de droit commun dans la mission locale. Le principe est que, pendant

cette période d'accompagnement renforcé, chaque jeune ainsi suivi soit en permanence dans une activité quelle qu'en soit la nature.

Un comité de suivi partenarial de cette action spécifique sera mis en place par les missions locales.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ce rapport et d'attribuer une subvention de 150 500 € à la mission locale de Lyon pour une action d'accompagnement renforcé à l'emploi et la formation des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

36. Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2015 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 376 840 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, je profite d'avoir la parole pour vous annoncer l'ouverture de deux prochaines structures petite enfance :

- Berthelot Épargne qui ouvrira en décembre avec 45 berceaux
- Rochaix 2 qui ouvrira en novembre, qui comptera 24 berceaux pour le 8^{ème} arrondissement.

De plus, après un an de travaux, la crèche Delore a réintégré ses locaux en septembre et a gagné 5 places supplémentaires.

Enfin, Les P'tits Gones du 8^{ème} bénéficient à présent de 6 berceaux supplémentaires.

Ces nouvelles places ne sont pas négligeables et montrent encore une fois que la petite enfance reste quand même une priorité pour la Ville de Lyon.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'attribuer la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2015 aux associations gestionnaires d'équipement petite enfance qui contribuent au renforcement de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans sur notre territoire.

Cette subvention intervient en complément d'un premier montant voté en janvier 2015. Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par :

- L'association AGDS
- ALFA3A
- Baby Nursery
- Centre Léon Bérard
- La Croix-Rouge française
- Les P'tits Gones du 8^{ème}
- La mutualité française du Rhône
- Pierre et le Loup
- La Société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence

Pour un montant total de 503 140 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette décision afin d'allouer ces subventions à ces diverses associations.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*)

Nous nous réjouissons de ce nombre de places, pratiquement une centaine supplémentaire avant la fin de l'année. C'est vrai qu'il nous en faudrait encore 200 autres mais ce n'est quand même pas mal.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

37. Attribution de subventions de fonctionnement général (2ème tranche) aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2015

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, en début d'année, nous avons approuvé les conventions cadres 2015-2017 entre les différentes maisons de l'enfance de Lyon ainsi de l'entraide Pierre Valdo pour le 5^{ème} arrondissement.

Aujourd'hui, il vous est proposé de verser le solde pour la maison de l'enfance de Monplaisir qui correspond aux 20 % restants, suite au dialogue de gestion qui a eu lieu voici quelques semaines de cela, dialogue de gestion technique et politique, et la seconde phase de la dotation à la maison de l'enfance qui est enrichie de sa participation à la mise en œuvre des rythmes scolaires, notamment sur l'école élémentaire Paul-Emile Victor.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

38. Fabrication de produits pharmaceutiques par la société FAB'ENTECH dans son établissement sis rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7^{ème}

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'un rapport concernant la société FAB'ENTECH qui fabrique des produits pharmaceutiques sur le 7^{ème} arrondissement mais qui concerne également le 8^{ème}. Ce sont des solutions thérapeutiques destinées à des pays industrialisés qui doivent faire face à des risques de pandémie ou des maladies infectieuses émergentes.

Pour atteindre ces objectifs, FAB'ENTECH s'implante dans le biodistrict de Lyon, dans le pôle de compétitivité LyonBiopôle qui se situe au niveau de la ZAC Porte Ampère afin de bénéficier des synergies présentes grâce au réseau de compétences lyonnais.

Il s'agit d'un chantier qui s'étalera du deuxième semestre 2015 au troisième trimestre 2016.

Vous avez dans le rapport l'ensemble des dossiers plutôt techniques qui concernent ce rapport et qui mettent bien en avant tout ce qui

concerne la prévention des risques et toutes les normes auxquelles cette société doit faire face et auxquelles elle se conforme.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

39. Demande d'autorisation présentée par la société GENZYME POLYCLONALS SAS en vue d'exploiter des installations de production industrielle

Mme RUNEL.- Il s'agit d'un rapport du même type qui concerne la demande d'autorisation présentée par la société GENZYME en vue d'exploiter des installations de production industrielle.

La société GENZYME fait partie du groupe pharmaceutique SANOFI bien connu qu'elle a intégré en 2011 et le site est implanté à Lyon depuis 2008.

Le site produit déjà pas mal d'anticorps polyclonaux qui permettent de produire des médicaments qui aident au développement d'un produit d'immunothérapie.

Nous sommes amenés à nous prononcer et je vous demanderai de donner un avis favorable à ce rapport pour cette demande d'autorisation pour le groupe GENZYME.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur TOURAINE ?

M. TOURAINE.- Monsieur le Maire, simplement pour approuver ce dossier et cette action qui valorise la Ville de Lyon. Les deux produits qui sont fabriqués par GENZYME sont des produits phares, en tout cas prestigieux.

Le premier, les anticorps polyclonaux préparés chez le lapin contre les lymphocytes humains, était produit avant que GENZYME n'existe puisque cela remonte aux années 60, c'est une spécificité lyonnaise. Au début, cela a été produit par l'Institut Pasteur de Lyon qui existait à l'époque puis par l'institut Mérieux et maintenant cette société qui a pris la relève.

C'est le produit qui permet de lutter contre le rejet, qui était internationalement vendu et qui l'est toujours puisque le professeur Christian BARNARD venait s'approvisionner à Lyon pour traiter les malades avec greffe du cœur au Cap. C'est le même produit qui est aujourd'hui toujours efficace pour traiter les greffes d'organes.

Le deuxième produit, plus futuriste encore, provient de la biotechnologie également, notamment de la société TRANSGENE qui avant était implantée à Strasbourg mais qui avait des liens forts avec les laboratoires lyonnais, de telle sorte que le transfert de technologie s'est effectué naturellement à Lyon. Il est bien d'avoir ce produit à Lyon.

Grâce à des procédés de modification génétique, il s'agit de pouvoir développer un traitement contre le cancer du poumon à petite cellule, l'un des plus redoutables qui existent dans son pronostic, et tout moyen qui permettra d'allonger la vie de ces patients est attendu par l'ensemble des médecins et des patients concernés.

C'est, je crois, quelque chose sur lequel il vaut vraiment la peine de se pencher, qu'il faut connaître pour pouvoir développer la fierté de ces actions qui rayonnent même largement au-delà de nos frontières, et je pense que, de fait, les risques sont plus que réduits. Notamment le virus très modifié à partir d'un élément de virus de la variole qui permet de produire le deuxième élément n'est pas du tout contaminant ni pour l'homme ni pour les animaux voisins. Il n'y a pas du tout de risque comparable à ce que peut comporter la production de virus dangereux infectant l'homme. Nous sommes quand même dans des conditions d'assez grande sécurité même si, naturellement, il faut que les règles soient respectées scrupuleusement.

C'était juste quelques informations sur cette société prestigieuse dans notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. D'autres demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

40. Accueil dans les restaurants scolaires des enfants soumis à un régime alimentaire particulier pour raison médicale

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis février 2001, un dispositif a été mis en place à la Ville de Lyon, un des rares en France, qui permettait de proposer un régime alimentaire spécifique, notamment pour les enfants porteurs d'allergie.

Aujourd'hui, ce dispositif est beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre et il est proposé de revoir les modalités d'accueil des enfants dans les restaurants scolaires, notamment pour ceux soumis à un régime alimentaire spécifique pour raisons médicales.

Il s'agit de tenir compte d'abord des difficultés de contrainte d'approvisionnement et de production pour les 25 000 repas par jour proposés sur la Ville de Lyon, de tenir compte d'une réglementation qui incite les industriels de l'agroalimentaire à multiplier les précautions concernant l'étiquetage avec des difficultés sur la traçabilité des aliments et, suite à un certain nombre d'exclusions de produits de plus en plus nombreux, un équilibre alimentaire qui n'est plus assuré dans les repas proposés.

Dès lors, il vous est proposé concrètement de poursuivre l'accueil des enfants allergiques avec un régime alimentaire particulier à l'école mais avec un panier-repas proposé et mis en place par les parents, ceci avec des dispositifs médicaux qui existent déjà comme les projets d'accueil individualisé, notamment les PAI.

Ce dispositif concerne environ 150 enfants sur la ville.

Je vous propose, Monsieur le Maire, chers collègues, d'approuver le rapport que je vous ai exposé.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Madame GAY ?

Mme GAY.- Une petite remarque à la lecture du contrat d'accueil individualisé concernant les paniers repas. On invite les parents à sensibiliser leurs enfants aux risques encourus en cas d'ingestion d'aliments servis aux autres enfants. Je pense qu'il faut créer aussi les conditions pour que les agents de la Ville, ceux qui servent dans les restaurants, soient aussi attentifs à cette démarche. Effectivement, on fait aussi porter une petite responsabilité sur les agents mais je pense que c'est important parce qu'un enfant est tenté par tout un tas de choses. C'est peut-être quelque chose qu'il faut souligner.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

M. LÉVY.- Juste pour rappeler qu'un travail a été fourni auprès du personnel notamment en termes de formation. La restauration des enfants, ce n'est pas uniquement entre 12h00 et 14h00 mais parfois sur les temps scolaires à l'occasion d'un anniversaire, on amène un gâteau et un enfant qui est intolérant au gluten, cela peut amener des difficultés. C'est également sur toutes les activités scolaires et le périscolaire qui prend une place importante.

Une sensibilisation de tous les adultes en général sur ces questions d'allergie est nécessaire.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

41. Approbation du règlement périscolaire de la Ville de Lyon en direction des usagers

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui vous est proposé aujourd'hui est une synthèse des règlements sur lesquels nous avons déjà délibéré. Auparavant, vous aviez un règlement pour les garderies du matin, un règlement pour les garderies du soir, un règlement pour la cantine et un règlement pour le périscolaire du vendredi après-midi.

Aujourd'hui, il vous est proposé, pour une meilleure lisibilité auprès des familles, d'avoir un règlement unique des temps périscolaires. Ces temps sont précisés ici.

À l'intérieur de ce règlement, il est rappelé la nécessité de prévenir l'école lorsqu'on annule la présence d'un enfant à la cantine ; les modalités de paiement des activités périscolaires hors mercredis de Lyon sont également précisées dans le rapport que je vous propose de ne pas vous lire dans son intégralité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, le fait de rassembler les différents règlements est en soi une bonne intention. Nous ne contestons pas ce point-là.

Néanmoins, je voudrais évoquer les questions des modalités d'inscription et de financement des familles. Le fait de devoir payer pour toute

l'année à l'avance est un peu compliqué pour certaines, le fait de ne pas pouvoir, passé début octobre, se désinscrire si les conditions sociales de la famille font qu'on a un changement des habitudes. Je ne parle pas d'une situation qui deviendrait précaire mais des habitudes de vie qui feraient que l'on n'aurait plus nécessité de cet accueil.

Par ailleurs, s'agissant des conditions actuelles des familles pour les inscriptions à la cantine ou au périscolaire, je n'ai pas l'impression que cela aille dans le sens de l'amélioration. On a déjà mis en place certaines choses au niveau informatique, le fait qu'elles doivent maintenant s'inscrire sur Internet crée des difficultés aux familles dont certaines n'ont pas cette maîtrise de l'outil informatique, ce qui oblige les directeurs d'école à fournir des codes pour qu'elles puissent s'inscrire. Cela oblige aussi les responsables de l'ALAE à faire le même travail lorsqu'il s'agit de l'accueil du vendredi après-midi et, de ce fait, on voit encore à plus de 15 jours de la rentrée des familles arriver assez désemparées parce qu'elles n'arrivent pas à procéder aux inscriptions.

Le fait de synthétiser tout cela fera en sorte qu'il n'y aura qu'une inscription à faire mais toujours est-il qu'une certaine complexité s'est mise en place et je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution d'après les retours que nous en avons.

Notre groupe a décidé de s'abstenir sur ce rapport pour la question du financement sur l'année complète des activités du vendredi.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

42. Attribution de subventions à des associations d'anciens combattants

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui vous est proposé est un rapport habituel qui consiste à accompagner les associations patriotiques qui participent au maintien de l'esprit de défense et de solidarité, qui transmettent aux jeunes générations le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat, et qui bien sûr soutiennent, aident et

accompagnent matériellement et moralement les compagnons en difficulté auprès notamment des pouvoirs publics civils et militaires.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par :

- la FNACA qui a également une intervention dans notre arrondissement
- l'UCEP, même si elle est dans le 3^{ème}, à travers « Les chemins de la mémoire » qui est mis en place, notamment à l'occasion des commémorations du 8 mai 1945
- l'UFAC qui intervient sur notre arrondissement
- L'association des anciens combattants et résistants du ministère de l'Intérieur située rue Marius Berliet
- l'amicale des anciens du 15^{ème} régiment du dragon porté située rue Maryse Bastié

Je vous propose de soutenir ces associations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

43. Attribution de subventions de fonctionnement général (2ème tranche) aux 12 MJC de Lyon et à l'association Com'expression au titre de l'année 2015

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, comme le rapport relatif à la maison de l'enfance ou aux centres sociaux, il s'agit, suite au dialogue de gestion technique et politique, d'accompagner et de verser le solde de la subvention à la MJC de Monplaisir et à la MJC Laënnec Mermoz, solde de la seconde partie qui tient compte également de leur implication dans les rythmes scolaires et dans le périscolaire de nos écoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Nous avons l'habitude, depuis un certain nombre de Conseils d'Arrondissement, de toujours soutenir les demandes des MJC et

d'adopter les rapports qui sont faits. Seulement, cette fois, je crois que nous ne pouvons plus le faire, en particulier pour la MJC de Monplaisir.

Quand on voit que les buts des MJC, ce sont les besoins culturels, éducatifs et de loisirs des habitants, les pratiques artistiques amateurs, le développement social et culturel, c'est très bien. Seulement, comme vous le savez sans doute, la MJC de Monplaisir a sollicité un collectif qui s'appelle « Collectif Vigilance », le mot « vigilance » n'appartenant pas exclusivement à une association mais étant le lot de tout citoyen et bien sûr de tout élu.

Dans le blog de ce Collectif Vigilance qui est un conglomérat de nombreuses autres organisations, on y trouve des propos insultants et même diffamatoires à l'égard du Front National. Propos insultants parce qu'ils parlent toujours (tous les journalistes aussi et sans doute une partie des conseillers ici présents) d'un parti d'extrême droite. Or, ne serait-ce que sur la grille des partis politiques, papier officiel de la préfecture, le Front National est bel et bien inscrit dans une case bien séparée par des traits, et ensuite seulement il y a un autre parti bien séparé qualifié d'extrême droite.

Le Front national n'est donc administrativement et de fait pas d'extrême droite.

Ce sont des propos parfois diffamatoires parce que, dans le blog de ce collectif, on parle du Front National raciste, antisémite, islamophobe, sexiste, homophobe mais surtout il appelle à la lutte antifasciste contre le Front National. Or, comme je l'avais fait remarquer à une personne présente dans cette enceinte mais dans les couloirs, il suffit pourtant d'ouvrir un dictionnaire, on y verra que la société fasciste, qui existait d'ailleurs avec Hitler mais avant que le mot n'apparaisse, a été définie par Mussolini comme une société où tout est fait par l'État, c'est-à-dire la dictature étatique, pour l'État, l'État peut prélever, prendre tout ce qu'il veut, et surtout rien contre l'État sinon on vous envoie au goulag.

Une des civilisations si j'ose dire, parce qu'elle a duré 40 ans, qui représentaient sans doute le mieux le fascisme, c'était bien l'empire soviétique.

Pour toutes ces raisons, et d'ailleurs je crois que je vous ai donné les deux sources, la préfecture et le dictionnaire, pour cette fois, nous ne voterons pas ce rapport.

M. LE MAIRE.- Je ne peux pas vous dire que vous êtes d'extrême gauche non plus ! (*Rires*)

M. MORIN.- Nous ne sommes pas extrémistes, ni de gauche ni de droite. Or, sur la grille de la préfecture, il est marqué les partis d'extrême gauche.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

44. Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit aujourd'hui d'accompagner le centre social Mermoz pour la participation à la mise en œuvre d'un chantier dans le cadre des jardins collectifs que nous avons évoqués tout à l'heure et la MJC Laënnec Mermoz sur l'action « Prenez racines » accompagnée dans le cadre de chantiers jeunes sur notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

45. Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Autorisation à solliciter une subvention de l'État de 60 000 euros au titre de l'année 2015 pour ce dispositif

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, le dispositif Ville Vie Vacances est un dispositif d'État que la Ville de Lyon gère pour le compte de l'État et pour lequel elle reçoit une subvention pour sa mise en œuvre.

Il s'agit pour notre arrondissement de soutenir :

- le dispositif EbuliSciences pour l'accueil de loisirs scientifiques et techniques pour les adolescents, c'est une subvention annuelle
- la MJC Monplaisir pour un dispositif « On est en vacances »
- Le comité Rhône Métropole Rugby à 13 Handisport pour la sensibilisation des jeunes aux thématiques du handicap
- le centre social Mermoz pour les séjours de pleine nature au parc national des Écrins
- le centre social Mermoz pour des animations de quartier
- le comité régional de rugby pour un soutien à une manifestation qui s'appelle « Treize open ou mieux vivre ensemble »
- l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance
- le centre social Mermoz pour des animations de quartier et de proximité

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

46. Programmation temps scolaire et CEL 2015-2016

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de la programmation temps scolaire du contrat éducatif local pour l'année scolaire en cours 2015-2016.

Nous avons approuvé, voici quelques mois, le projet éducatif de territoire (PEDT) qui fixait le cadre lié aux actions dans nos écoles, notamment et surtout les actions péri et extrascolaires. Je ne vous préciserai pas les objectifs mais je rappellerai les principes : le droit à l'éducation, l'équité de lutte contre les discriminations, le principe de co-éducation et la cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant.

Dans notre arrondissement, la priorité qui a été fixée avec les acteurs associatifs, l'Éducation nationale, la Ville de Lyon et donc la mairie d'arrondissement, est un travail important sur les mathématiques et les sciences, les parcours artistiques et culturels de la toute petite section jusqu'à la 6^{ème} et les questions liées à la citoyenneté.

Il s'agit, à travers la déclinaison des actions qui vous sont proposées, de travailler sur la maîtrise du langage, les technologies de

l'information, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative, la transversalité des valeurs que nous proposons à travers l'égalité fille/garçon les questions liées à la laïcité et l'estime de soi, avec un accompagnement particulier de l'Éducation nationale sur les compétences propres de l'école, c'est-à-dire savoir lire, écrire et compter, avec notamment les outils actuels.

Sur le parcours artistique et culturel, puisque cela avait été signalé dans notre Conseil d'Arrondissement, il est à noter pour le 8^{ème} un travail de la plupart de nos écoles avec la maison de la danse à travers un parcours du danseur, le nouveau théâtre du 8^{ème} qui intervient sur « Tous en scène », des actions autour de l'opéra et de l'école, la semaine de la danse, un échange franco-chinois entre l'école Paul-Emile Victor et le collège Gilbert Dru, des actions autour des ambassadeurs du livre et le partenariat avec la médiathèque du Bachut qui concerne toutes nos écoles.

Il faut également rappeler le travail mis en place sur les petits artistes de la mémoire, notamment autour de la première guerre mondiale, et un partenariat qui sera mis en place sur l'histoire des institutions avec Lyon 3 et le sport citoyen.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés sur ces activités en temps scolaire pour un soutien en termes de vacations pour un montant de 6 380 €, en termes de subventions de 87 809 €, en vacations de PRE, le dispositif sur la réussite éducative pour un montant de 13 000 € et une subvention PRE complémentaire de 1 150 € pour l'accompagnement de l'Éducation nationale sur le temps scolaire.

Sur le temps périscolaire, avec les contrats et le soutien à nos associations, nous sommes sur un montant de subvention de la Ville de Lyon de 23 550 € avec un soutien de l'État et de la DDCS de 6 500 € sur les actions de notre arrondissement et un total pour le 8^{ème} de 30 050 € quand on additionne le tout, avec en sus un soutien au titre du PRE d'un montant de 21 000 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais me réjouir de la présentation de Franck LÉVY. Chaque année, les actions proposées par la Ville de Lyon sur le temps scolaire sont extrêmement riches et variées et elles permettent à nos enfants de pouvoir bénéficier d'une expérience très

enrichissante que les moyens de l'école de façon traditionnelle ne peuvent pas permettre d'obtenir.

Aussi bien sur le domaine scientifique avec EbuliSciences ou le domaine culturel avec toutes les activités qui ont été citées par Franck LÉVY, nous sommes là sur quelque chose qui, qualitativement, doit être souligné.

Concernant le volet périscolaire, on a aussi cette même recherche de qualité éducative de ces activités. J'aurai un petit bémol sur le fait que les activités d'expression proposées sur les parties gratuites du temps d'accueil après la classe l'après-midi sont reportées uniquement sur le vendredi. On peut comprendre au niveau financier que ce soit une nécessité pour enrichir la proposition éducative du vendredi après-midi, cependant, cela prive quelques élèves qui ne fréquentent pas forcément cet accueil et qui participaient à des activités échecs, expression, jeux de société, etc. On a là une activité qui aurait pu bénéficier potentiellement à 100 % des élèves et qui se trouve limitée à une certaine catégorie de ceux qui s'inscrivent pour le vendredi.

Mis à part ce petit bémol, il y a tout de même dans cette proposition qui nous est faite ce soir suffisamment d'éléments très positifs qui marquent la continuité avec une recherche d'innovation sur les propositions faites pour que nous votions ce rapport sans hésiter.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

47. Lyon 8e - Groupe scolaire Simone Signoret - Extension – 2, rue des Alouettes - Opération n°08274002 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2009-2, programme n°00006

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, il vous est proposé aujourd'hui de procéder à l'extension du groupe scolaire Simone Signoret qui est situé rue Antoine Lumière et non pas 2, rue des Alouettes.

Le groupe scolaire est composé aujourd'hui de 10 classes plus une qui est en préfabriqué. Il vous est proposé, à travers ces travaux, d'agrandir l'école, le restaurant scolaire, d'aménager la salle actuelle d'évolution, de déplacer la BCD et la salle informatique, et de compléter les travaux par un préau qui permettra un accès abrité jusqu'au restaurant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le montant total de cette opération est de 2 670 000 €.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

48. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un tènement situé 3, rue du 1er film à Lyon (8^{ème} arrondissement) au profit de la maison de l'enfance de Monplaisir

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, les locaux de la maison de l'enfance de Monplaisir sont des locaux Ville de Lyon qui sont gérés par la maison de l'enfance de Monplaisir suite à une convention.

Suite à la hausse des effectifs dans nos écoles, comme cité précédemment sur le groupe scolaire Simone Signoret, également Paul-Emile Victor, maternelle et élémentaire, et surtout des effectifs au restaurant scolaire, afin d'éviter une délocalisation en bus qui serait fatigante et lourde pour les enfants, il est proposé que les enfants puissent manger à la maison de l'enfance de Monplaisir, ce qui leur permettra également de pouvoir jouer dans la cour de la maison de l'enfance dans de bonnes conditions.

Il vous est proposé un avenant à la convention de mise à disposition d'un tènement au 3, rue du 1^{er} Film qui correspond au restaurant de cette maison de l'enfance et qui permettra l'accueil de 80 enfants pour la restauration scolaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

49. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues comme chaque année en cette fin d'été, la Convergence Vélo aura lieu ce dimanche. Christophe COHADE m'a mandaté pour pouvoir organiser le parcours sur le 8^{ème} arrondissement. J'aurai le plaisir de vous conduire à partir de 14h30, nous partirons de la mairie du 8^{ème}.

La différence par rapport aux années précédentes, c'est que comme nous n'étions pas en période électorale, ce qui limitait la possibilité de croissance de cet événement, cette année, toutes les mairies participent, c'est-à-dire tous les arrondissements de la Ville de Lyon plus quelques autres communes périphériques.

Nous avons un parcours qui sera limité à une heure sur l'arrondissement de façon à pouvoir, lorsque nous serons regroupés au point de convergence situé devant l'auditorium Maurice Ravel, faire un parcours assez long dans la presqu'île et sur les berges du Rhône jusqu'à Gerland où un goûter sera servi, qui sera équitable, local voire bio, etc., et qui sera financé par les mairies qu'il faut donc remercier.

C'est un parcours familial, il fera beau, il y aura très peu de vent. Il faut en profiter.

Comme ce sont les journées du patrimoine et que nous avons eu la fête des roses récemment, j'ai proposé que l'on passe dans des rues où le lien avec les roses apparaît et aussi des rues où des aménagements cyclables sont programmés ou ont été réalisés cette année par notre collègue Christophe COHADE afin que l'on voie comment le réseau cyclable sur le 8^{ème} se développe.

Rendez-vous dimanche. Ceux qui sont un peu curieux pourront regarder le flyer, ils pourront reconnaître un collègue de cette assemblée qui est en train de participer activement à une précédente opération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Une petite question d'actualité : avec la tempête, de très grosses branches d'arbres se sont abattues avenue des Frères Lumière. Je sais que, dans ce cas, les pouvoirs publics, la mairie, les arrondissements font tout pour remédier au plus vite à cet état de fait mais quand je suis passé pour venir ici, deux branches obstruaient totalement la sortie des garages des immeubles qui sont à côté. Une action rapide devrait être nécessaire parce que ne pas pouvoir sortir de son garage est gênant.

Merci.

M. LE MAIRE.- Des équipes à la Métropole sont sur place actuellement ce soir et seront en place toute la nuit. Comme vous le savez, l'alerte météo est maintenue sur l'ensemble de la Métropole avec orage et fortes pluies attendues cette nuit et demain matin notamment. Soyez prudents, avertissez toutes les personnes que vous connaissez, limitez vos déplacements car il y a eu déjà de gros problèmes dans certaines régions, un décès dans la Métropole et un arbre qui est tombé dans une cour de maternelle, d'autres arbres risquent de tomber aussi, on ne sait jamais.

Pour vous donner une idée, en Ardèche, il est tombé entre 100 et 230 millimètres au cours des dernières 24 heures. Cela veut dire que nous aurons de très fortes pluies, que les pompiers interviendront cette nuit, les techniciens de la Métropole aussi. C'est aussi notre responsabilité de citoyens de nous conduire le mieux possible dans ces cas-là et d'avertir le maximum de personnes pour éviter qu'elles se mettent en danger.

Merci. Bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 30).